

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2020**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	9	Présents :	7	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	7	25/02/2020

L'an deux mille vingt le 3 Mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Dominique REVEL, Thomas ROLLET, William TROUILLET.

Excusés : M. Claude BOURDON (a donné pouvoir à M. Bernard LAPIERRE)
Mme Isabelle BERGER (a donné pouvoir à M. Jean-Claude LAPIERRE)

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

1) PRESENTATION DU PROJET PAYSAGISTE POUR LE TERRAIN DE LA RUERE PAR LE CABINET TIM BOURSIER-MOUGENOT.

Monsieur Tim BOURSIER-MOUGENOT accompagné de Madame Stéphanie BEAUSSIER présente l'étude paysagère qu'il a réalisée, portant sur l'intégration de la collecte des déchets sur le terrain de la Ruère, l'organisation du parvis du Musée et ses abords et enfin sur un itinéraire de liaison à composer.

Trois scénarios sont proposés pour le réaménagement du terrain de la Ruère. Dans les différentes propositions, celui-ci serait réaménagé en parking pour 27 places de stationnement et en 11 terrains de jeu de boules.

Le projet qui se ferait avec le Grand Site est actuellement à l'étude.

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La commission « Finances-Budget » s'est récemment réunie. Monsieur Gianni FERRO présente le bilan des réalisations comptables de l'année 2019.

Un rendez-vous sera pris avec Monsieur SEGURA, Trésorier Principal, pour lui présenter le projet de budget 2020 qui sera réalisé prochainement.

3) SIGALE : PROPOSITION ADHESION COMPETENCE OPTIONNELLE

Suite à la modification des statuts du syndicat actée le transformant en un syndicat à la carte, les communes doivent se prononcer sur l'adhésion à la compétence périscolaire optionnelle libellée comme suit : « Mise en œuvre, appui et soutien aux projets éducatifs locaux visant à aménager le temps périscolaire autour de l'école des enfants d'âge primaire scolarisés sur la commune, par la mise à disposition de personnels qualifiés pour des missions d'animation, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du syndicat et mise en œuvre d'actions sur les mercredis visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au sport ».

L'adhésion à cette compétence périscolaire optionnelle permet, d'une part, aux familles de la commune de bénéficier prioritairement de l'action des mercredis du SIGALE, en termes de tarification et d'accessibilité, et d'autre part, à la commune de bénéficier d'un service périscolaire autour de l'école, en termes d'animation et de mise à disposition d'intervenants.

Une commune peut adhérer à cette compétence optionnelle par simple délibération, laquelle doit être notifiée au syndicat avant le vote de son budget de l'année N, fixé au 12 mars pour l'année 2020, pour une prise d'effet à la rentrée scolaire de septembre de l'année N. Les conditions de retrait sont les mêmes.

Le règlement intérieur du syndicat précise les conditions d'exercice de la compétence optionnelle périscolaire par une commune.

Le nombre d'enfants scolarisés au 1/1/2020 sur notre RPI étant de 54 et le cadre scolaire de 4 jours, le volume horaire hebdomadaire périscolaire maximum utilisable serait de 4 heures, sur les 36 semaines scolaires.

Le maire invite le conseil à se prononcer sur cette décision. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de SOLUTRE-POUILLY à la compétence périscolaire optionnelle du SIGALE.

4) DEMANDE DE L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE SOLUTRE-POUILLY ET FUISSE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Le Maire présente la demande de l'amicale des parents d'élèves de mise à disposition d'un local pour le stockage de son matériel.

De plus amples informations seront demandées à l'amicale, notamment quels sont les matériels, volume... Une rencontre avec la Présidente pourrait être envisagée.

5) BILAN OPERATIONNEL 2019 ENREGISTRE PAR LES SERVICES DE GENDARMERIE

Le Maire présente le bilan réalisé par le Chef d'Escadron Fabrice JANDIN, commandant de la compagnie de Gendarmerie de MACON. Le nombre d'atteintes aux biens, de cambriolages sont en baisse, le nombre de dégradations et destructions également.

6) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

SYDESL : REMPLACEMENT DES AMPOULES

Le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED permettrait de réduire significativement la consommation annuelle d'éclairage public. Sachant qu'une ampoule coûterait entre 250/300€, il convient dans un premier temps de calculer le retour sur investissement de cette opération.

ETUDE THERMIQUE DU CHAUFFAGE (BATIMENTS COMMUNAUX)

Comme indiqué dans le précédent compte-rendu, Monsieur Bernard PETIT se tient à disposition pour la réalisation de l'étude de régulation thermique du chauffage. Il est envisagé de réfléchir à l'installation de vannes thermostatiques pilotées par radio, pour l'école, la garderie et la Mairie, ce qui permettrait d'adapter le chauffage en fonction des temps de présence des personnels et de réaliser ainsi d'importantes économies.

CORONAVIRUS

Pour préserver sa santé et celle de son entourage, des gestes simples sont à adopter :

- **Se laver les mains très régulièrement.**
- **Tousser ou éternuer dans son coude.**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique.**
- **Porter un masque quand on est malade.**

Pour se tenir informé :

- **consulter le site internet <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**
- **Suivre les réseaux sociaux de la Préfecture de Saône-et-Loire : Twitter et Facebook @Prefet71**
- **numéro vert gratuit sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000**

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PMR

Monsieur Gianni FERRO indique que les travaux de mise en conformité PMR sont en cours.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

Monsieur Pierre LANEYRIE a participé à la réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne qui s'est tenue courant février. Un bureau provisoire a été élu. Le budget a été voté. Le tarif de l'eau reste inchangé en 2020. MBA reprend la compétence, de ce fait, il n'y aura plus de délégué à désigner au sein de la nouvelle équipe municipale.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude	Excusé (pouvoir à Bernard LAPIERRE)	BERGER Isabelle	Excusée (pouvoir à Jean-Claude LAPIERRE)
FERRO Gianni		TROUILLET William	
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2020/005	Adhésion à la compétence périscolaire optionnelle du SIGALE.		
----------	--	--	--

Dernière séance de conseil municipal du mandat électoral 2014/2020

La séance est levée à 20H55